

N°DCA-2021-018

- Membres
théoriques : 19
- Membres en
exercice : 19
- Membres
présents :
15
- Pouvoir :
-
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ANGERVILLE L'ORCHER
SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Le 12 avril 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 mars 2021, s'est réuni à l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE.
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mmes Anne-Sophie CLABAUT, Catherine FLAVIGNY, Virginie LUCOT-AVRIL,
M. Pierre AUBRY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Contrôleur général Jean-Yves LAGALLE, le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Lieutenant-Colonel Hervé COLIBERT, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE, Pascal GRESSER, Payeur départemental et Mme Gladys TEINTURIER.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

Étaient absents excusés :

Mmes Florence DURANDE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Florence THIBAudeau RAINOT - représentée.

MM. Gérard COLIN - représenté, Michel LEJEUNE, Florent SAINT-MARTIN, Sébastien TASSERIE, le Commandant Julien HURE – représenté, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis</i>	<i>Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine</i>

*
* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1111-10,*
- *l'instruction budgétaire et comptable M61.*

*
* *

Depuis le 15 octobre 2015, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) est propriétaire du Centre d'incendie et de secours (Cis) d'Angerville l'Orcher. L'acte authentique a formalisé le transfert de propriété de la Commune vers le Sdis 76, du Cis, et de son emprise au sol ainsi que des servitudes notamment un droit de passage pour la sortie des véhicules et des autorisations temporaires, accessoires et personnelles pour le stationnement des véhicules, les manœuvres et manifestations.

En effet, le Centre d'incendie et de secours n'est accessible depuis la route départementale n°52 uniquement via le parking du pôle paramédical.

La commune d'Angerville l'Orcher a entrepris d'importants travaux de voirie et d'aménagements des abords du pôle paramédical, notamment par la création d'un accès réservé aux sapeurs-pompier.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 494 K € Hors Taxes.

Au regard des enjeux, notamment de sécurisation des accès pompiers, la commune sollicite auprès du Sdis 76, une participation financière à hauteur de 12 000 €.

Il est proposé d'autoriser :

- le versement d'une subvention d'équipement dans la limite de 12 000 € et sans que la subvention versée n'excède 80% du montant définitif des travaux qu'elle finance,
- le Président du Conseil d'administration à signer tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20210412-DCA-2021-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2021

Affichage : 13/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER